

Sujet : [INTERNET] TR : A l'attention de Mme Maryvonne Martin, commissaire-enquêteur, carrière de Quignec

De : GUERLESQUIN <guerlesquin@wanadoo.fr>

Date : 26/11/2021 13:54

Pour : Madame MARTIN enquête publique <martinmyk29@gmail.com>, enquête publique <philippe.dhelin@finistere.gouv.fr>

Mairie de Guerlesquin

Place du Martray
29650 GUERLESQUIN
Tél. 02.98.72.81.79

Le : 26 novembre 2021 à 12:06 (GMT +01:00)

De : "Olivier Galéa" <ogalea@yahoo.fr>

À : "guerlesquin@wanadoo.fr" <guerlesquin@wanadoo.fr>

Objet : A l'attention de Mme Maryvonne Martin, commissaire-enquêteur, carrière de Quignec

A l'attention de Mme Maryvonne Martin, commissaire-enquêteur, carrière de Quignec
Cordialement
Olivier Galéa

Veillez trouver ci-dessous un exposé de mes questionnements quant à la pertinence de la réouverture de la carrière de Quignec à Guerlesquin.

Ce projet sera à mon avis source de nuisances pour les riverains, de par multiples facteurs :

- Le bruit

celui des excavatrices, des camions, une dizaine par jour, celui des explosions, deux à l'année de prévues,

Je suis pépiniériste, je travaille en extérieur, à terme je dois rapatrier une partie de mes moyens de productions, je serais alors sujet aux moindres nuisances. Les bruits agricoles font partie du quotidien, mais les explosions et le ballet incessants de poids-lourds n'en font pas partie. Qui souhaite travailler dans ces conditions ? J'entends un chien aboyer à plus de 800m, alors des excavatrices et des poids-lourds à 600m, bien entendu que ça impactera mon quotidien et celui de mes voisins.

Les explosions, il en est prévu deux par an. Avec comme conséquences de fortes vibrations pour les riverains les plus proches, riverains qui ont leur domicile sur des parcelles jouxtant la carrière. Sur l'échelle de Richter, celle utilisée pour les tremblements de terre, il est annoté que si on ressent les vibrations, cela équivaut à un séisme de niveau trois. Deux fois par an. Comment peut-on accepter que des administrés puissent subir cela, alors que si la cause était naturelle cela serait considéré comme une catastrophe dont on parlerait dans les journaux. Si des fissures apparaissent dans les bâtiments au fil du temps, vers qui se retourner ? Sommes-nous couverts ? Qui indemniserà ?

Le bruit des explosions va de plus perturber les activités de nombreux riverains, les vaches, nombreuses autour de la carrière, seront effrayées. Un éleveur a fait de forts investissements pour son élevage de poules, situé tout contre, tout le monde sait bien que le mouvement de masse d'animaux effrayés, ne va pas sans pertes animales. Sans compter le stress inhérent aux bruits continus.

Alors dans le rapport on donne des solutions, comme mettre les vaches dans un pré plus éloigné, et de vider le poulailler de ses occupants avant les explosions. Mais ce n'est pas à nous, éleveurs et riverains, de nous adapter, le calendrier d'élevage est précis, j'ai de gros doute quant à la malléabilité d'un calendrier d'élevage qui s'organise plusieurs mois à l'avance. Et si on ne peut se plier aux nouvelles directives conseillées, faute de souplesse, ce sera de notre faute si des ennuis surviennent car nous aurions quand même été prévenu des conséquences ?

Je suis moi-même éleveur d'oiseaux d'ornement, sur un plan purement personnel, je sais très bien qu'ils s'effarouchent très vite, qu'autre moindre coup de tonnerre, certains se tuent de frayeur. Donc je fais quoi moi ? Je travaille en extérieur avec un casque anti-bruit, et j'arrête tous hobbies ?

- Les poussières

Le but premier de cette carrière est d'extraire principalement du granulat, produit de faible qualité, sans haute valeur ajoutée, la qualité du granit extrait étant faible et trop friable pour de la pierre de taille. Les granulats contiennent de petites particules, certaines très fines et volatiles, beaucoup de poussières va se dégager de cette exploitation. Que ce soit par les explosions, les excavatrices ou les camions. En été quand vous roulez sur une route rempierrée, cela dégage un énorme nuage de poussière, alors imaginez l'état des routes avec la poussière quotidiennement soulevée par les camions et autres engins.

Mes voisins, à Kervalanec, ont vu des experts venus étudier l'impact des retombées de poussières sur leur maison et jardin. Ils sont à 500m de la carrière, ce qui signifie qu'au moins 1km carré au minimum risque d'être impacté. En fonction des vents bien entendu, et comme tout le monde le sait les vents sont changeants, c'est à dire que tout le monde est potentiellement exposable dans ce rayon.

Quel risque sanitaire encoupons-nous ? Les **poussières** de silice cristalline peuvent induire une irritation des yeux et des voies respiratoires, des bronchites chroniques et une fibrose pulmonaire irréversible nommée silicose. A l'heure des grands scandales sanitaires, on est en droit de se poser des questions. Si des experts vont à plus de 500 m de la carrière pour étudier les retombées de poussières, ce là signifie bien que le risque de les respirer est là. Bien entendu ce sera des doses infimes mais sur 30 ans ! La durée de la concession. Le risque est donc bien là.

D'autant plus que, comme beaucoup de particuliers, j'ai un verger que je compte agrandir et que je compte bien avoir un potager. Je ne traite pas mes légumes et arbres, mais je risquerais d'ingérer malgré moi de la silice ?

Je ne suis pas certain non plus que tous les prés recouverts de poussières, où vont paître les vaches, n'auront pas un impact sur les ruminants. Si c'est dangereux à respirer, ce ne doit pas non plus être bon à ingérer. Mon terrain borde un cours d'eau, les traitements phytosanitaires ne sont pas autorisés, pour une gestion durable des cours d'eau et de la biodiversité, mais on aurait le droit de polluer de silice, cette eau et cette terre, consommées par les animaux, d'élevage comme sauvages.

Alors certains vont montrer du doigt, que la carrière a déjà été ouverte il y a quelques années, mais de nos jours il y a beaucoup plus de questionnement sur l'environnement, et la santé publique qui se posent. Les temps changent, nos décisions ont des impacts. En cas de problème de silicose, ou autres, vers qui se retourner ? Contre l'exploitation, contre la ville, contre quelle administration ?

Au-delà des problèmes sanitaires, il y a aussi des problèmes plus personnels, plus grave que de se poser des questions quant au bien fondé de faire sécher mon linge à l'air libre alors que le vent peut être chargé de poussières.

Comme je l'ai déjà précisé, je suis pépiniériste, je vends mes plantes sur des marchés et foires, Je les produis de la graine à la fleur, parfois sur deux ou trois ans. Au-delà du fait que je ne connaisse pas les conséquences que peuvent avoir des retombées de poussières sur des plantes ornementales en pleine croissance (photosynthèse plus faible), pensez-vous que mes plantes seront aussi belles sous une fine couche de poussière, aussi attirantes ? Personne n'aurait l'idée d'acheter chez le fleuriste un bouquet de fleurs poussiéreux. Donc oui je crains que l'ouverture de cette carrière handicape mon travail quotidien par le bruit généré, et mon salaire par la poussière soulevée entraînant des défauts de vente.

De plus il est prévu une installation mobile de concassage-criblage pour traiter directement les matériaux extraits à Guerlesquin, ce qui sera un facteur aggravant de nuisances, tant en bruit qu'en poussières qu'en trafic routier.

- L'environnement

L'ouverture de la carrière aura des répercussions sur l'environnement. Le bruit sera un élément perturbateur pour les oiseaux nicheurs. La destruction des haies perturbera oiseaux, chauve-souris, et amphibiens et pourrait avoir une répercussion sur le réseau hydraulique. Nous sommes en zone humide, et les haies servent de zone tampon afin d'éviter les inondations l'hiver. Nous avons été nombreux cet hiver 2020/2021 à avoir eu nos terrains inondés, il serait certainement judicieux d'éviter d'aggraver la situation en arrachant les haies,

Plus grave encore, il peut y avoir des répercussions sur les eaux souterraines, or de nombreuses exploitations agricoles aux alentours ont un forage. Moi-même pour l'emplacement de ma pépinière j'ai besoin d'un forage, quid de mon activité si l'eau vient à manquer ?

Il est dit que l'eau prélevée sera rejetée, mais pas nécessairement là où elle se serait infiltrée naturellement. Mon terrain est constitué de zones humides avec des amphibiens, une flore riche (narcisses, etc.). Je crains pour sa préservation.

- pour quelle finalité ?

Je vous ai parlé de l'impact que l'ouverture de la carrière de Quignec aurait sur ma vie, mais je ne suis pas le seul. J'ai découvert par hasard qu'il y avait une ouverture possible de la carrière ainsi qu'une enquête en cours, et tous mes voisins de Kernostis n'étaient pas non plus au courant. Quand quelque chose de cette ampleur se prépare il me semblerait normal de prévenir directement les riverains. Une annonce en mairie ou sur le bulletin municipal n'est pas suffisant, tout le monde ne le recevant pas. Tous les administrés auxquels j'ai parlé sont très inquiets.

Et tout cela dans quel but ? Principalement du granulat. L'ouverture de la carrière n'aura aucun débouché direct pour Guerlesquin, par contre elle risque d'avoir de réelles conséquences sur la santé et le travail des riverains, avec une marginalisation possible de ce secteur géographique.

Sans compter l'impact de l'aller-retour de dizaines de camions sur les routes, surtout la D42 et la petite route d'accès à la carrière qui dessert aussi des maisons d'habitations, l'encombrement que cela va générer, la poussière ainsi que la réfection des voiries à la charge du contribuable.

Pour rappel, Compte tenu de la nature du projet, de son site d'implantation et des incidences potentielles de son exploitation, les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Ae sont :

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - la protection qualitative et quantitative des eaux superficielles ou souterraines (compte-tenu du rejet des eaux dans un milieu récepteur sensible, mais aussi des incidences possibles d'une baisse de niveau des eaux souterraines sur les milieux aquatiques, zones humides et sur les prélèvements d'eau voisins) ; |
| - la protection de la biodiversité (habitat, flore et faune) notamment du fait de l'emplacement du site dans un secteur riche en biodiversité, de la présence d'éléments favorables à la faune volante et aux amphibiens (haie et points d'eau) ; |
| - la qualité paysagère du projet (tant en ce qui concerne l'exploitation que la remise en état), compte-tenu de sa nature même d'extraction de roches dures et de sa situation dans le périmètre d'un parc régional ; |
| - la reconstitution du site et des sols dans leurs fonctionnalités (fertilité, vie biologique, cycle de l'eau) et la justification des choix effectués pour la remise en état ; |
| - le maintien de la santé et de la sécurité de la population locale par le fait des nuisances inhérentes à l'activité d'extraction et de concassage de matériaux extraits. |

Pour toutes ces raisons, je me prononce contre l'ouverture de la carrière de Quignec.

Olivier Galéa
Kerlaëron
29650 Guerlesquin

— Pièces jointes :

carrière3.doc

32,5 Ko